

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 28 mars 2023 –

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Affiché le
ID : 081-248100497-20230328-2023DEL20CA-BF

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation :

21 mars 2023

Date d'affichage :

21 mars 2023

Nombre de délégués
en exercice :

34

Présents :

Délégués titulaires : Mmes VIGROUX M., BAYSSE N., BARRAU F., THOMAS G., GOMEZ G., CHAZOTTES F., VERGNES N., ROBERT C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ALMAYRAC J.-J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.-P., PASTUREL N., TARROUX H., ANDREOLLO B. et CRAYSSAC C..

Déléguée suppléante : Mme CABROLIER G. (suppléante de Mme FABRE D.).

Absents ayant donné pouvoir : Mmes GAUSSERAND D. (pouvoir à M. VIGROUX D.), LAVAL-BARBANCE G. (pouvoir à Mme THOMAS G.), SOLIER H. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.), MM. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.), CAYRE C., (pouvoir à M. RIVA C.), IMBERT J. (pouvoir à Mme ROBERT C.), TREMOLIERES A. (pouvoir à Mme DEYMIE C.) et BENEDET J.-P. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.).

Absentes : Mmes CAMPAGNARO M.-C. et GUIBELIN A..

Secrétaire de séance : Mme BAYSSE Nicole.

DEL 2023/20 : Approbation du compte administratif 2022 du budget principal.

Le Conseil de Communauté,

- Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable,
- Après avoir désigné comme Présidente de séance Madame Myriam VIGROUX pour le vote du compte administratif de l'exercice 2022,
- Après s'être fait présenter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré, par 30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote) :

- Approuve le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022, lequel peut se résumer ainsi :

		<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>	<u>Total</u>
Réalizations de l'exercice 2022	Dépenses	1 394 109,35 €	1 049 573,04 €	2 443 682,39 €
	Recettes	1 550 164,18 €	1 581 268,87 €	3 131 433,05 €
Résultat de l'exercice 2022	Déficit (-) ou Excédent (+)	+ 156 054,83 €	+ 531 695,83 €	+ 687 750,66 €
Résultat reporté 2021	Déficit (-) ou Excédent (+)	0,00 €	+ 77 170,10 €	+ 77 170,10 €
Résultat cumulé	Déficit (-) ou Excédent (+)	+ 156 054,83 €	+ 608 865,93 €	+ 764 920,76 €
Restes à réaliser	Dépenses		668 818,00 €	668 818,00 €
	Recettes		348 383,00 €	348 383,00 €
Résultat général	Déficit (-) ou Excédent (+)	+ 156 054,83 €	+ 288 430,93 €	+ 444 485,76 €

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- Autorise le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Guy GAVALDA

Le secrétaire de séance,

Nicole BAYSSE.

Acte rendu exécutoire après réception
en Préfecture le 31/03/2023.....
et publication sur le site internet de la
Communauté le 03/04/2023.....
Le Président.



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Affiché le

ID : 081-248100497-20230328-2023DEL20CA-BF